



Sécurité au travail et protection de la santé dans le secteur du prêt de personnel



Equipements de protection individuelle (EPI)

Equipement standard secteur du bâtiment (minimal)

1 paire	Chaussures de sécurité (min. S3 selon EN 20345)	
1 paire	Bottes en caoutchouc (min. S5 selon EN 20345)	
1 ensemble	Vêtements de pluie	
1 exemplaire	Gilet de sécurité (classe II selon EN 471) (facultatif selon l'habillement)	
1 paire	Gants de protection	
1 exemplaire	Casque de protection (selon EN 397)	
1 paire	Tampons auriculaires	
1 paire	Lunettes de protection (selon EN 166)	
1 exemplaire	Sac	

Confirmation de remise:

Le soussigné confirme avoir reçu l'équipement décrit ci-dessus.

Entreprise: _____

Lieu/ Date: _____

Nom et signature du travailleur: _____